

*Direction générale de la mer
et des transports*

Délégation de signature du 20 octobre 2004

NOR : *EQUT0510138X*

Le directeur du département juridique, usant de la faculté qui lui été donnée, le 7 octobre 2004, par la présidente-directrice générale de la RATP, donne délégation de signature, en ce qui concerne son unité, à Mme Decker (Nicole), responsable de l'unité spécialisée Projets et contrats et, en cas d'empêchement de celle-ci, à Mmes De Graeve (Danielle) et Laurin (Sophie), ainsi qu'à M. Gaillard (Franck) pour, au nom de la Régie :

1. Intenter et suivre toutes actions devant toutes juridictions autres que :

- les cours d'appel, lorsque l'intérêt du litige excède 80 000 Euro ,
- le Conseil d'Etat ;
- la Cour de cassation.

Où la régie peut être appelée à se présenter, soit en demande, soit en défense ; à cet effet, signer tous pouvoirs, requêtes, mémoires, conclusions et poursuivre par toutes voies de droit l'exécution des décisions obtenues, consentir tous acquiescements et désistements, mainlevées d'inscription, de saisie et d'opposition avant et après paiement ;

2. Consentir toute transaction inférieure ou égale à 80 000 Euro ;

3. Recevoir toutes sommes dues et en donner reçu, quittance ou décharge ;

4. Ordonnancer tous mandats et factures ;

5. Accomplir, sous les réserves indiquées aux paragraphes 1 et 2, tous les actes nécessaires au dépôt, à la protection, à la commercialisation des brevets, marques, dessins, modèles, logiciels et, de manière générale, à l'application de la réglementation interne et externe relative à ces matières ;

6. Signer la correspondance entrant dans les attributions de son unité.

Fait à Paris, le 20 octobre 2004.

*Le directeur du département
juridique,*